Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document			· (HIII) = 0 (E)	I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-10.250-0043728.2024.001				☑ Opérateur					
		Groupe d'opérateurs								
			港			operacouro				
es			I I I I I							
oir				Karvaraecas						
at	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateur	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle							
lig	Nom PENTOGONA				Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-					
ok	Adresse	10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie								
ıts	Pays	Palaiseau France	Code ISO	FR	Pays	France		code ISO	FR	
Je										
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom PENTOGONA Adresse 14 AVENUE DU 1ER MAI - BAT E CELLULE 19 91120 Palaiseau Pays France Code ISO FR I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATIO 10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courl Pays France Code ISO I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché										
e I:	• Stockage									
rti	ž									
• Stockage 1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du C méthodes de production								ı Conseil et		
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine									
	• (a) Produits agricoles transformes, y compris les produits de l'aquaculture, destines à l'alimentation numaine Méthode de production:									
	– production de produits biologiques									
	– production biologique avec une production non biologique									
	T			-l	0 -+	12			la cicia co suci	
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date	09 août 2024		REAU VERITAS	Certificat vala	able du	27/06/2024	au	31/03/2026	
		12:52:30 +02 (Europe/Luxem bourg)		RTIFICATION ANCE						
	Lieu	Courbevoie (FR)								
				1						
			4	$\langle \cdot \rangle$						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		1 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
	II.1 Répertoire des produits								
nes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848							
Éléments facultatifs spécifiques	Commerce de gros de chocolat et confiserie - Biscuits et chocolats	1	Biologique						
	Commerce de gros de chocolat et confiserie - Chocolat noir et lait aux fruits		Biologique						
cultat	II.2 Quantité de produits								
ents fa	II.3 Informations sur les terres								
: Élém	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'	opérateur ou le groupe d'opérateurs							
Partie II:	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'ope effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitan traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectu	érateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les ac t réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opér ées	ctivités sont ateur, le sous-						
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tie 2018/848	ers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règ	lement (UE)						
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraph règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lil n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.	.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf							
	mtps.//toois.	acon acin annexes/secto/3-0333.pui							
	II.9 Autres informations								